

REPÈRES

d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

n° 57

avril 2020



Tout un
patrimoine
ouvrier
à protéger

irhs Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE

Tél. : 0561 23 35 77

Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com

Directeur de publication : Alain Raynal
Mise en page : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Numéro CPPAP : 0423 G 93025



Prix : 5 €

Sommaire

Edito page 3

L'invité

Jonathan Barbier : Les associations de travailleurs dans les almanachs du XIX^e siècle page 4

Interview

Rémy Cazals : La parole ouvrière dans une revue universitaire page 8

La vie de nos instituts

Haute-Garonne :

Sauver les drapeaux des corporations ouvrières toulousaines. page 9

Tarn-et-Garonne :

Les 100 ans de l'UD-CGT du Tarn-et-Garonne : Les grèves des chapeliers en 1919 et 1920 page 11

1981 : la bataille du SMIC à l'usine Wood-Milne de Moissac. page 13

Bulletin d'adhésion 2020

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

Adhésion individuelle

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...)

Organisation
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

☐ J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional (prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel27 € Soutien*50 € (ou plus)
Collectif55 € Soutien*100 € (ou plus)

☐ Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €

☐ Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :

Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :
IRHS-CGT Midi-Pyrénées

ipeca.fr

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, **collective ou individuelle**, en **santé** comme en **prévoyance**.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : **0 810 510 510** Service 0,05 € / appel + prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15

Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

→ Civilisation ou dé-civilisation

« **O**ui, nous sommes à l'aube d'un changement de civilisation », déclarait très opportunément Marie-Claire Cailletaud, secrétaire de la Fédération CGT Mines Energie et responsable confédérale, le 30 janvier dernier lors de l'émission « 28 minutes » sur la chaîne Arte. Et d'ajouter après avoir explicité les propositions de la CGT pour un autre financement des retraites : *« Il s'agit de savoir vers quelle société nous voulons nous projeter et vivre, vers quel mode de développement nous voulons aller pour produire et consommer autrement, pour répondre à la fois aux besoins sociaux et aux défis environnementaux »*. Dans le durable bras de fer engagé contre les projets Macron de destruction du système français de sécurité sociale l'enjeu est décisif :

- ou bien plonger vers de nouveaux reculs de civilisation dans ce monde contaminé d'ultralibéralisme où l'intérêt humain passe après celui de la finance et de la concurrence généralisée. On avance même aujourd'hui le risque de dé-civilisation ;
- ou alors s'engager vers de nouvelles avancées émancipatrices rendues possibles par les formidables potentialités humaines et technologiques si elles étaient orientées vers le bien commun.

Il est utile de rappeler que les principales conquêtes sociales gagnées au cours du siècle dernier l'ont été dans des périodes où revendications sociales et progrès de société étaient associés à de puissantes mobilisations. Parmi ces grands conquies sociaux, certains apparaissaient encore utopiques à la veille de leur mise en œuvre. Qu'il s'agisse des congés payés en 1936, des réductions du temps du travail, ou des mesures gravées le 15 mars 1944 dans le programme du Conseil National de la Résistance,

dont celle portant création de la Sécurité sociale. *« Nous, combattants de l'ombre, exigeons la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'Etat »*. Audacieuse ambition sur laquelle s'est toujours appuyé le fondateur de la Sécurité sociale, Ambroise Croizat : *« Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain »*. La solidarité entre générations constitue l'un des socles solides sur lequel repose la sécurité sociale, et précisément la branche retraite. Selon « l'élite politico-médiato-financière » qui nous dirige il ne servirait à rien de se mobiliser aujourd'hui contre des dispositifs qui ne seraient appliqués que plus tard. On devrait se taire, ne plus penser aux jeunes et choisir l'égoïsme comme mode de vie. Il est une autre escroquerie présentée comme logique et inéluctable : *« Comme on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps »*. Or, les progrès dans la productivité du travail, l'accumulation considérable des richesses, de nouveaux modes de consommation et de développement permettraient non seulement de réduire le temps de vie au travail mais d'assurer aussi une retraite décente et une vieillesse digne.

Avec une vie professionnelle fortement précarisée, suivie d'une retraite au rabais, c'est un monde d'incertitudes et d'angoisse qui menace les jeunes générations. Nous sommes bien devant un choix de civilisation. »

Alain Raynal

→ Jonathan Barbier : Les associations de travailleurs dans les almanachs français du XIX^e siècle

Docteur en histoire, membre du Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP) à Toulouse, chercheur associé à la Bibliothèque Nationale de France, Jonathan Barbier est également membre de l'Association des Amis de Jean Jaurès à Toulouse, et auteur notamment avec Ludovic Frobert de « Une imagination républicaine. François-Vincent Raspail (1794-1878) ».

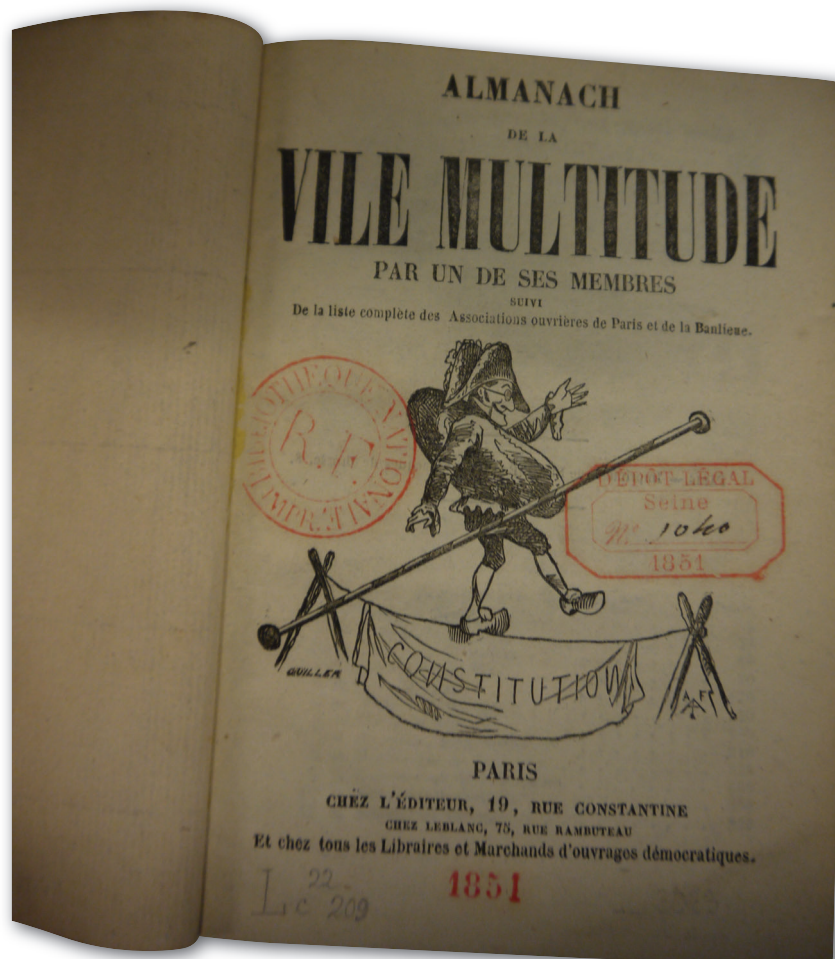
Pour Jonathan Barbier, les almanachs constituent peut-être l'un des seuls espaces politiques où il y ait eu une rencontre réelle entre théoriciens politiques et classe ouvrière au XIX^e siècle.

Les almanachs ont été souvent déconsidérés par les historiens spécialistes de l'époque contemporaine¹. Ils ne constituent pas, au premier abord, une source attractive pour le chercheur. Ces petits livrets se situent à la frontière entre le document d'archives, dans sa définition classique, et le livre. Ils correspondent à des recueils difficilement consultables à cause de la mauvaise qualité du papier. Analyser le contenu d'une collection d'almanachs sur plusieurs décennies peut devenir très vite un travail fastidieux. Pourtant, l'almanach fournit des informations

précieuses à l'historien. Nous nous proposons ici de montrer l'apport de ces périodiques annuels dans la compréhension d'un phénomène social : le développement des associations de travailleurs durant le XIX^e siècle². Comment les théoriciens politiques utilisent-ils l'un des premiers médias de masse, l'almanach, pour diffuser l'idée d'association ? Est-il possible d'évaluer la réception de ces almanachs ? Pour répondre à ces interrogations, nous verrons, tout d'abord, que l'almanach est perçu, à partir de la monarchie de Juillet (1830-1848), comme un véhicule d'éducation politique. Puis, nous nous intéresserons aux discours des almanachs au sujet des associations de travailleurs. Enfin, nous montrerons qu'il existe des interactions entre les auteurs d'almanachs et les lecteurs appartenant à des associations.

L'almanach : un objet politique ?

L'almanach naît avec l'invention de l'imprimerie. Il est une composante de ce que l'on appelle la littérature populaire. Il se propage sur le territoire grâce au colportage. L'almanach est caractérisé par une structure très précise : il débute par une partie pragmatique, se poursuit avec une partie calendaire, se prolonge avec une partie historique et se termine par une partie divertissante³. Très vite, on constate que les almanachs qui ont le plus de succès sont ceux dédiés aux prédictions astrologiques. Les lecteurs raffolent des almanachs faisant référence aux écrits de Nostradamus ou de Mathieu Laensberg. Leurs

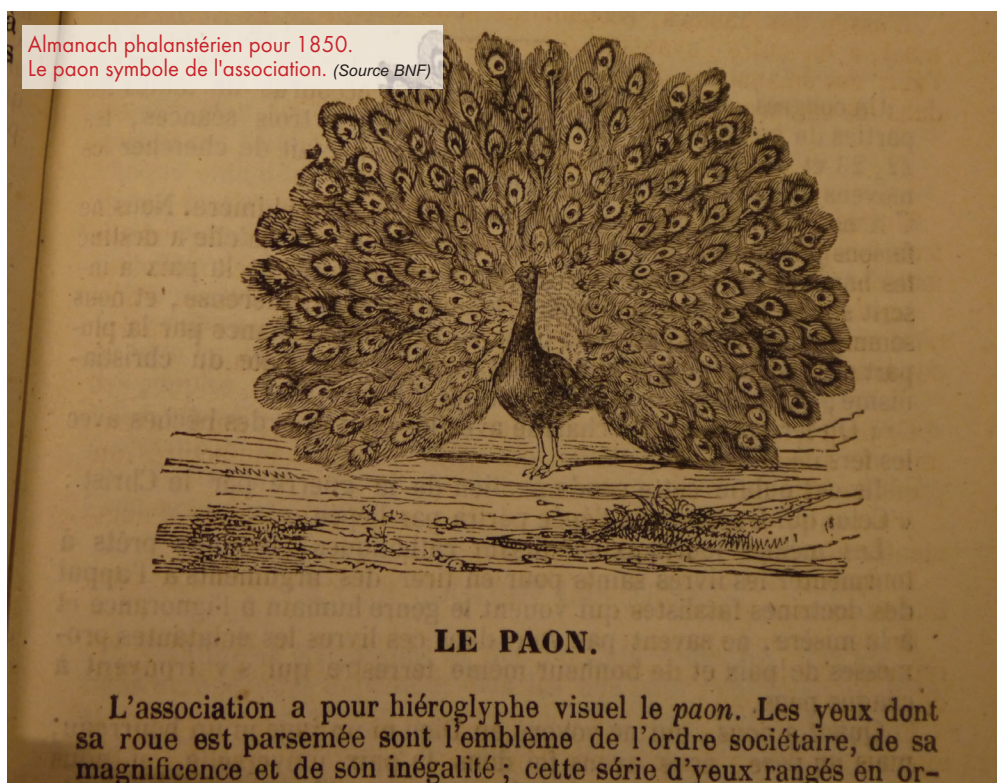


Almanach de la vile multitude pour l'année 1851 avec la liste des associations ouvrières à Paris et dans sa banlieue. (Source BNF)

tirages (plus de 100 000 exemplaires pour le *Messenger boiteux* de Berne dans les années 1820 ⁴) prouvent qu'ils représentaient de véritables best-sellers. De tels chiffres amènent à considérer les almanachs comme l'une des premières formes de la « culture de masse »⁵.

Durant l'époque contemporaine, on s'aperçoit, cependant, que les thématiques des almanachs se diversifient : jardinage, mode, théâtre, sciences, humour... et politique. Les almanachs à connotation politique ne sont pas apparus au XIX^e siècle mais existent, au moins, depuis la Révolution Française⁶. Toutefois, un nouveau discours au sujet des almanachs républicains émerge dans les années 1840-1850. L'almanach ne doit plus viser à distraire les foules avec des récits fabuleux mais doit, au contraire, contribuer à l'émancipation sociale des individus. En effet, on sait que l'almanach a tenté de promouvoir trois formes d'autodidaxies. La première forme consiste à apporter les balbutiements de la lecture à un public analphabète. La fonction pratique de l'almanach, de par son format (certains almanachs tiennent dans une poche) et de par son contenu (jours des marchés et des foires, proverbes météorologiques, horaires des trains), en fait un objet indispensable dans la vie de tous les jours qu'il est alors essentiel de savoir lire. L'imagerie, qui se multiplie dans les almanachs surtout dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, facilite l'apprentissage de la lecture. La deuxième forme concerne, cette fois-ci, un lectorat plus instruit. Au cours du XIX^e siècle, l'almanach prend des allures de petite encyclopédie populaire⁷. L'almanach est un outil idéal pour diffuser des connaissances vulgarisées à un large public. La troisième forme, quant à elle, se traduit par une éducation politique du « peuple ». Les républicains de la première heure sont conscients que le préalable à l'adhésion des couches populaires au régime républicain

Almanach phalanstérien pour 1850.
Le paon symbole de l'association. (Source BNF)



se passe par l'instruction politique des masses. L'historien Ronald Gosselin a bien montré dans le livre tiré de sa thèse⁸ le rôle de la réappropriation des symboles et imageries propres à la Révolution française par les auteurs d'almanachs durant la Deuxième République. Bien que la percée des almanachs d'éducation politique soit réelle dans la société française des années 1850, elle n'arrive pas, toutefois, à contrecarrer le poids des almanachs prophétiques dans le monde de l'édition.

Promouvoir les associations de travailleurs dans les almanachs

La majorité des auteurs d'almanachs traitant du principe d'association sont des théoriciens politiques provenant de la bourgeoisie : Louis Blanc, Jean Macé, Félix Pyat, Émile Girardin, etc. Néanmoins, on sait que certains almanachs ont été à l'initiative d'ouvriers (Almanach du bien-être universel pour 1852) ou ont été rédigés par des ouvriers (Almanach des associations ouvrières pour 1850 ; Almanach des

corporations nouvelles pour 1852). Ces étrennes politiques ne sont pas des traités juridiques mais exposent, à l'inverse, dans un langage accessible à tous, les grands principes de l'association. Cette thématique prend de l'ampleur en France, au moment de l'adoption de la Constitution de la Deuxième République, en novembre 1848, qui autorise, dans ses articles 8 et 13, la formation des associations volontaires. Dans les almanachs, l'association est pensée comme un mode d'organisation du travail reposant sur l'émancipation des ouvriers vis-à-vis du capitalisme. Au sein de l'association, l'ouvrier ne subit plus un rapport de domination exercée par le patron. L'association est définie comme la mise en commun des « forces, c'est-à-dire de l'activité du travail, de l'industrie, et enfin des ressources de deux ou plusieurs individus, dans un but indiqué par eux »⁹. L'association a valeur de protection sociale dans la mesure où elle garantit à l'associé un certain nombre de droits face aux risques du travail et de la vie (maladie, accident de travail, sort de la veuve et de



Suite →

l'orphelin). Le droit d'association est un principe qui semble dépasser le monde du travail puisqu'il est décrit comme un droit naturel répondant au besoin fraternel des individus de s'unir entre eux. Depuis les années 1830, l'association est aussi imaginée comme un espace politique : *« La représentation légale de la classe ouvrière en formation étant impossible, elle doit par l'association obtenir une voix*

*spécifique pour lutter contre la loi des riches. »*¹⁰. Nonobstant, on observe que les conceptions de l'association ne sont pas toujours les mêmes d'un almanach à un autre. L'association est-elle réductible au métier ? Doit-elle unifier, au contraire, toutes les formes de professions ouvrières dans une « Association intégrale »¹¹ ?

L'association concerne-t-elle aussi les consommateurs ? Les auteurs d'almanachs

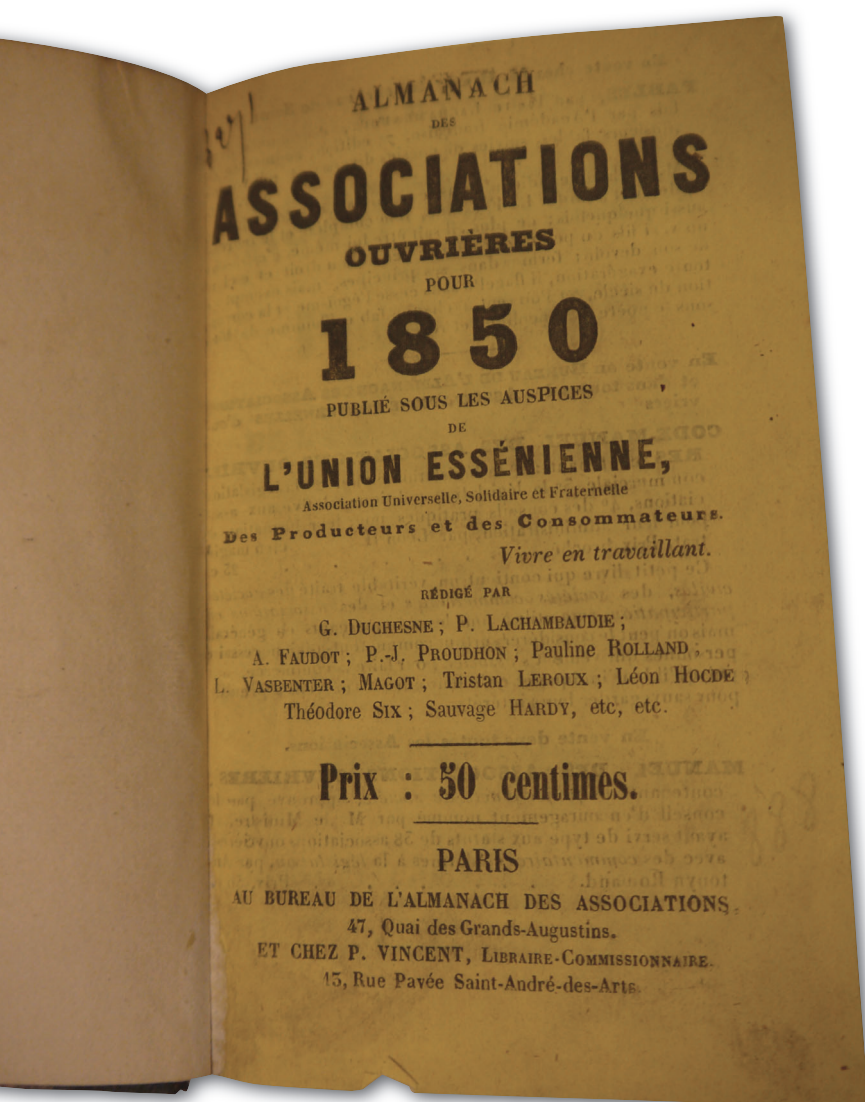
sont, en outre, influencés par différents courants politiques (les saint-simoniens, les icariens, les fouriéristes, les proudhoniens, les catholiques sociaux, etc.) ou par des expériences empiriques. Les phalanstériens possèdent ainsi une imagerie spécifique de l'association. Charles Fourier compare l'association à un animal, le paon :

*« Le plumage attire et charme comme emblème de l'ordre sociétaire, mais l'animal n'ayant par lui-même aucune propriété sociale et ne s'unissant pas à nos travaux, Dieu nous peint dans son cri la fausseté de tout individu hors de l'association sérieuse »*¹².

Pour transmettre, le plus efficacement possible, leurs idées aux ouvriers, les auteurs emploient plusieurs stratagèmes. Tout d'abord, ils tentent de définir, de façon concise, ce qu'est l'association. Ensuite, ils reviennent sur l'histoire des associations de travailleurs, en remontant parfois au Moyen Âge. Enfin, ils énoncent les fondements juridiques de l'association afin que les futurs associés ne se retrouvent pas dans une situation financièrement fâcheuse. Cette éducation aux premières formes de l'autogestion a-t-elle participé, concrètement, à la création d'associations de travailleurs en France ?

L'épineuse question de la réception des almanachs

Comme l'avait déjà souligné l'historienne Colette Barbé, la réception des almanachs représente souvent une aporie pour le chercheur¹³. Un premier indicateur pourrait être le nombre d'exemplaires vendus. Pour connaître cette donnée, il faudrait s'intéresser aux fonds d'archives relatifs au dépôt légal



Couverture de l'Almanach des associations ouvrières pour 1850
(Source BNF)

conservés aux Archives nationales. Nous n'avons pas eu encore le temps de réaliser ce dépouillement et nous espérons, dans les mois à venir, apporter des éclaircissements à ce sujet. On sait, malgré tout, en parcourant les rayonnages des magasins de la BnF, que certains almanachs ont connu une seconde édition en raison de leur succès. Une autre piste pourrait être l'examen des échanges épistolaires entre éditeurs, rédacteurs et lecteurs d'almanachs. Là encore, ce travail demande de passer encore de longues heures dans les salles de lecture des services d'archives. Pour l'instant, nous pouvons appréhender la question de la réception des almanachs en nous focalisant sur la collaboration entre auteurs et lecteurs décrite dans les almanachs eux-mêmes. Plusieurs almanachs, par exemple, se finissent par une liste des associations de travailleurs, principalement à Paris et dans sa banlieue¹⁴. Ces informations sont parfois fournies aux rédacteurs par des travailleurs de la capitale. Par ailleurs, sur le modèle des almanachs populaires traditionnels qui racontent des anecdotes amusantes, les almanachs républicains font état des faits divers relatifs aux associations. Cas plus

rares mais tout aussi intéressants, les auteurs d'almanachs donnent la parole aux ouvriers quand ils publient dans leurs pages des manifestes relevant des associations¹⁵. Bien que la question de la réception soit toujours aussi complexe à résoudre, on peut cependant affirmer que des interactions ont bien eu lieu entre auteurs et lecteurs d'almanachs. Leurs relations ne sont pas verticales mais horizontales et réciproques.

Les almanachs sont donc une porte d'entrée pour saisir la propagation des idées relatives à un nouveau mode d'organisation du travail, à savoir l'association de travailleurs. À côté de la presse, la littérature populaire, en raison de sa dimension pratique et de son bas coût, constitue un médium privilégié pour éduquer politiquement la majorité de la population au moyen de mots simples et de discours vulgarisés. Les almanachs constituent peut-être l'un des seuls espaces politiques où il y ait eu une rencontre réelle entre théoriciens politiques et classe ouvrière au XIX^e siècle.

Jonathan Barbier

¹ Gundula GOBEL, Albert SOBOUL, « Audience et pragmatisme du Rousseauisme : les Almanachs de la Révolution (1788-1795) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°234, 1978, p. 614.

² Gundula GOBEL, Albert SOBOUL, « Audience et pragmatisme du Rousseauisme : les Almanachs de la Révolution (1788-1795) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°234, 1978, p. 614.

³ Gundula GOBEL, Albert SOBOUL, « Audience et pragmatisme du Rousseauisme : les Almanachs de la Révolution (1788-1795) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°234, 1978, p. 614.

⁴ Voir le chapitre « Les best-sellers » dans l'ouvrage Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, Paris, PROMODIS, 1987, p. 76-104.

⁵ Maurice CRUBELLIER, *Histoire culturelle de la France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1974.

⁶ Gundula GOBEL, Albert SOBOUL, « Audience et pragmatisme du Rousseauisme : les Almanachs de la Révolution (1788-1795) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°234, 1978, p. 614.

⁷ Almanach de l'Encyclopédie générale, Paris, 1869.

⁸ Ronald GOSSELIN, *Les almanachs républicains. Traditions révolutionnaires et culture politique des masses populaires de Paris (1840-1851)*, Paris, L'Harmattan, 1993.

⁹ Almanach des associations ouvrières pour 1850, Paris, Bureau de l'almanach des associations, 1849, p. 51-52.

¹⁰ Samuel HAYAT, 1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation, Paris, Le Seuil, 2014, p. 53.

¹¹ Théodore Bayle, « Initiative des Travailleurs pour l'application de la Théorie sociétaire », dans *Almanach de la ville multitude. Guide pour les élections de 1852*, Paris, Gérard éditeur, 1851, p. 54-55.

¹² Almanach phalanstérien pour 1850, Paris, Librairie sociétaire, 1849, p. 61.

¹³ Colette BARBÉ, « Les Almanachs du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, tome 15, n°1, 1985, p. 79-90.

¹⁴ Almanach de la vie multitude pour 1851, Paris, Gérard, éditeur, 1850 p. 118-127.

¹⁵ Théodore Bayle, « Initiative des Travailleurs... ».



Film documentaire : « Le temps moderne »

Réalisé par Adèle Edwards et coproduit par l'IRHS CGT et l'ENSAV avec le soutien du Comité régional CGT et Mutami a été présenté le 6 décembre dernier lors des 5^e Rencontres Régionales Travail Cinéma est accessible à l'adresse suivante :

<https://vimeo.com/399508301>

→ La parole ouvrière dans une revue universitaire

Par son travail d'historien, Rémy Cazals s'est attaché à recueillir les témoignages d'ouvriers et de syndicalistes.

La revue « Annales du Midi » a publié votre article intitulé « Écritures ouvrières à Mazamet (XIX^e-XX^e siècles) »¹.

N'est-ce pas étonnant de rencontrer un tel thème dans une revue universitaire ?

Rémy Cazals : Non, pas vraiment. Certes il s'agit de la revue publiée sous les auspices des universités de la France méridionale. Lorsqu'elle a été créée, en 1889, elle s'intéressait principalement aux chartes et documents du Moyen Âge, mais le temps a passé. Comme on le dit de l'archéologie, l'histoire universitaire est allée « du château à la chaumière », c'est-à-dire qu'elle s'intéresse à toutes les catégories sociales. Mais il s'agit d'une revue à

comité de lecture qui refuse les articles trop faibles et qui accepte ceux qui appliquent correctement les méthodes de l'histoire, recherche, analyse, esprit critique. Quel que soit le thème de l'article.

Vous avez distingué trois périodes dans cette prise de parole...

Rémy Cazals : D'abord les années 1845-1852, marquées par des troubles sociaux et politiques. Dans une industrie textile en plein essor, on note des tentatives de luddisme vite dépassées, des formes d'organisation ouvrière en un temps où la grève est un délit, des affrontements avec la garde nationale bourgeoise et surtout une résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte. Les ouvriers se sont exprimés dans la rue et devant les tribunaux lorsqu'ils ont été poursuivis.

Ensuite, le début du XX^e siècle est l'époque de la création des syndicats : là aussi les ouvriers s'expriment dans la rue, avec des cris et des chansons, des inscriptions sur des pancartes et sur les drapeaux. Mais c'est le temps des premiers registres tenus par les responsables syndicaux : comptes rendus d'assemblées, copies de lettres. Là, je tiens à citer cette décision du syndicat des ouvriers delaineurs, en 1910, à propos de l'entreprise de M. Reberga où il y avait trois ouvrières non syndiquées : « La commission décide d'envoyer une lettre à ce patron pour lui demander de faire le nécessaire. » Une situation étonnante ! Enfin, j'ai enregistré dans les années 1970 et 1980 une cinquantaine d'entretiens avec des personnes ayant travaillé et fait grève au début du XX^e siècle. Dans ce cas, c'est l'historien qui a suscité la

parole ouvrière, et ce fut passionnant. Pour la deuxième moitié du XX^e siècle, on dispose de trois récits de syndicalistes CGT publiés. En 1951, c'est Yves Marcoul qui dénonçait un siècle d'exploitation ouvrière et appelait à « des lendemains qui chantent ». Plus tard, Jean Nègre publiait à compte d'auteur le récit de son enfance en milieu ouvrier, avec des remarques intéressantes sur la guerre d'Espagne. Enfin il faut citer le livre remarquable issu d'un travail universitaire de Laure Canezin, le récit de vie de Marcelle Cros (1943-2011), transcription de cinquante heures d'entretien. Les camarades de l'Union départementale du Tarn ont eu la bonne idée de l'éditer en juin 2014.

On termine par les paroles d'une femme, mais est-ce que les ouvrières s'exprimaient aussi dans le passé ?

Rémy Cazals : Au milieu du XIX^e siècle, on peut noter l'absence des femmes dans les actes politiques, ce qui est normal étant donné le caractère patriarcal de la société de l'époque. Mais elles se sont exprimées dans les affrontements sociaux : ce sont les paroles des femmes qui ont entraîné la foule à délivrer des meneurs emprisonnés en 1845. Au début du XX^e siècle, j'ai enregistré la parole de nombreuses femmes qui m'ont parlé de leurs conditions de travail. Enfin je voudrais insister sur le chef d'œuvre qu'est le récit de vie de Marcelle. C'est un livre que tout syndicaliste devrait avoir lu.



Le livre de Laure Canezin et Marcelle Cros, « Il suffisait de ne pas avoir peur », Histoire de vie d'une syndicaliste, publié à Albi par les éditions SnNot, est disponible à l'UD-CGT du Tarn.

¹ L'article de Rémy Cazals a paru dans les Annales du Midi, n° 297, janvier-mars 2017, p. 65-79.

→ Sauver les drapeaux des corporations ouvrières toulousaines.

Documents exceptionnels de l'histoire ouvrière, une vingtaine de drapeaux des corporations ouvrières et des premiers syndicats - de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e - sont conservés à la Bourse du Travail de Toulouse. En partenariat avec la Fondation du patrimoine, un appel à souscription publique est lancé pour la préservation de trois d'entre eux.

Depuis toujours, les femmes et les hommes utilisent des artefacts pour se reconnaître entre eux. Le drapeau, à l'instar des écussons en est un des plus utilisés. Le plus répandu est celui de la représentation de son pays, d'autres complètent ce tableau d'appartenance : celui de sa province, de sa ville, de son club de sports, de son association.

Pourquoi les corporations ouvrières feraient-elles exception ?

Les couleurs, les matières, les symboles utilisés, pour ceux qui en sont les concepteurs, doivent les distinguer des autres et permettent aux adhérents de la profession, du syndicat, de se reconnaître et de se grouper derrière cet étendard.

Jusqu'en 1940, il n'existe qu'un exemplaire par corporation, brodé ou peint avec le nom de la fédération ou du métier, et souvent accompagné du sigle CGT. Il témoigne de l'identité et de la volonté de manifester dans l'espace public.

A partir de la dernière décennie du XIX^e siècle, la couleur est désormais le rouge pour la plupart d'entre eux. Les drapeaux sont de tous les rassemblements ouvriers. Ils proclament fièrement leur appartenance de classe

et la revendication d'une société nouvelle basée sur la solidarité et la justice sociale.

Le rouge entre véritablement dans notre histoire avec la révolution française, le 21 octobre 1789. Ce jour là, l'Assemblée Constituante l'adopte comme signe de proclamation de la loi martiale, emblème de l'ordre établi, émanation de l'autorité, le drapeau rouge était dans cette période, le symbole opposé de la révolte.

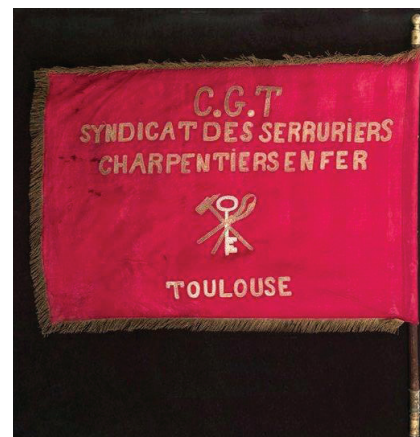
C'est en juin 1792 qu'une partie des révolutionnaires s'approprie le drapeau de la loi martiale pour le retourner contre ses ennemis. C'est à partir du premier mai 1890 qu'il prend place peu à peu comme symbole des revendications sociales.

A Limoges, lors de leur VII^e congrès, les syndicats créent la CGT. Très vite, le sigle apparaît sur les drapeaux.

Quand est-il en Haute-Garonne ?

Dans le département, c'est l'artisanat qui domine : tailleurs de pierre, forgerons, serruriers, cordonniers, coiffeurs, cheminots, métiers de l'habillement, textile, cuir...

En 1872, on compte à Toulouse de 6 500 à 7 000 petits ateliers qui emploient 16 000 ouvriers. Les travailleurs de la Haute-Garonne s'organisent et créent, à l'instar des autres départements, des syndicats par métier. Tous confectionnent leur propre drapeau qu'ils utilisent lors des luttes ou manifestations pour affirmer leur appartenance à une profession lors de congrès ou événements syndicaux.



Source : IDHS 31



Source : IDHS 31



Source : IDHS 31

Ils cousent ou font broder sur leurs drapeaux leur profession, parfois les outils qui symbolisent leur métier, leurs revendications, l'appel à la grève... D'autres encore arborent deux mains qui se serrent. Vieux symbole héraldique, appelé « Bonne Foi » utilisé dans le compagnonnage et par la CGT pour

Suite →

affirmer leur fraternité entre les travailleurs de métiers et d'origines diverses.

La Bourse du travail de Toulouse possède dix-sept de ces drapeaux des débuts de l'histoire syndicale de la ville. L'Institut d'Histoire Sociale 31 a obtenu qu'ils soient reconnus comme mémoire du mouvement ouvrier. Depuis le 22 septembre 2011, ils sont inscrits au Patrimoine des objets mobiliers nationaux.

Dans les années 1980, l'historien Rémy Cazals a contribué à la restauration des drapeaux des corporations ouvrières de Mazamet après leur inscription au patrimoine des objets mobiliers.

Dans un article paru en 2008 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00327011>), il relate la démarche qui a permis la sauvegarde des emblèmes de l'histoire ouvrière de Mazamet. Il souligne l'importance que revêtaient ces oriflammes pour les

métiers auxquelles ils se rattachaient et pour beaucoup aujourd'hui disparus.

Nous devons préserver cette mémoire ouvrière. Elle est un pan de notre histoire commune et dans laquelle nous nous reconnaissons. Les drapeaux rappellent l'évolution de la société et les luttes menées par nos aînés pour une vie meilleure.

Armand Cassé et Albert Fenouil

Bon de souscription pour la restauration des drapeaux

Comment procéder pour effectuer un don :

- **Pour les syndicats et structures CGT, associations...**

Par chèque à l'ordre de IDHS 31. A envoyer Bourse du Travail, 19, place Saint Sernin 31070 Toulouse CEDEX

- **Pour les individuels avec bon le souscription de la Fondation du Patrimoine :** (dons déductibles des impôts).

1- je complète les informations ci-dessous

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail : Tél.

2- je retourne ce bon accompagné du règlement à l'ordre de **Fondation du patrimoine** à :

Délégation Occitanie-Pyrénées
11, boulevard des Récollets-6b
CS 97 802
31078 Toulouse CEDEX 4

- **Pour les individuels sans bon :** remplir une feuille avec toutes les infos ci-dessus et l'envoyer à la Fondation du Patrimoine en précisant la destination du don.

- **Faire un don par internet :** www.fondation-patrimoine.org/63290

Pour tous renseignements : 06 84 03 63 68, ou 06 37 61 20 47 • Fondation du Patrimoine : 05 67 11 65 45

→ Les 100 ans de l'UD-CGT du Tarn-et Garonne : Les grèves des chapeliers en 1919 et 1920

Le document d'archives ci-dessous, dont nous ignorons la date et l'auteur, est un compte rendu de la chambre syndicale des ouvrières et ouvriers chapeliers de Caussade et Septfonds sur les grèves de 1919 et 1920, grèves qui ont marqué les mémoires des Septfontois et des Caussadais. A cette époque, dans les usines de ces deux localités travaillaient plus de 3000 salariés.

“ En 1919, au lendemain de la démobilisation, un grand nombre d'ouvriers, de retour dans leurs foyers, songèrent à reprendre leur travail interrompu dans les usines de chapeaux de paille. Ayant besoin de travailler, ils durent accepter l'insuffisante somme de 4 F pour prix de leur journée. Ils se trouvaient ainsi dans un état d'infériorité vis-à-vis des femmes qui, ayant remplacé les hommes pendant la guerre, touchaient des salaires variant de 6 à 7 F par jour. Ils demandèrent une augmentation qui leur fut refusée. Ils se virent également refuser la journée de huit heures. La plupart d'entre eux faisaient 10 et 12 heures.

Les denrées de première nécessité étaient à un prix exorbitant et qui ne faisait que croître, tandis qu'un patronat cupide disputait âprement le taux insuffisant des salaires. En mai 1919 les ouvriers et ouvrières de Septfonds décidèrent de quitter leurs usines qu'ils ne réintégreraient que dans le cas où les patrons feraient droit à leurs revendications. Imitant en outre les chapeliers de Chazelle sur Lyon, ils se constituèrent en syndicat ainsi que ceux de Caussade dont les statuts furent déposés le 17 mai. Les patrons, de leur côté, se syndiquèrent. Aucune des parties ne voulait céder. La lutte était donc engagée entre les ouvriers et les patrons. Les usines

étaient fermées ; le travail promis n'était point fait. Malgré de fréquentes entrevues entre délégués ouvriers et délégués patronaux, aucun accord n'était intervenu. Un mois passa.

Le syndicat avait adhéré à la Fédération nationale de la chapellerie. Les diverses spécialités de la chapellerie emploient en France 12 000 ouvriers. Sur ce nombre 5 000 sont fédérés et confédérés, et forment 14 syndicats qui apparaissent au patronat comme des forces qu'il ne faut point négliger. Chaque ouvrier et chaque ouvrière reçut une carte confédérale renouvelable tous les ans.

Le secrétaire de la Fédération nationale de la chapellerie, Pierre Milan, vint à Caussade et engagea dans une assemblée générale extraordinaire tous les ouvriers à persévérer dans leurs efforts. Il eût plusieurs entrevues avec les patrons ; le maire puis le préfet se posèrent comme arbitres.

La grève fut pacifique. A peine relève-t-on quelques excès. Des exaltés couraient les fabriques et obligeaient les non

syndiqués à quitter leur travail. A Septfonds le désordre était plus grand. Les septfontois conduits par deux femmes, voulaient descendre jusqu'à Caussade, le drapeau en tête. L'intervention de la gendarmerie de Caussade renforcée par celle de Montauban, les ramena au calme. Après deux mois et demi de pourparlers un accord fut enfin conclu. Les délégués ouvriers et les délégués patronaux signèrent un tarif valable du 1^{er} août 1919 au 31 juillet 1920.

Cet accord prévoyait l'application de la journée de huit heures, en laissant à chaque patron d'employer les heures dérogatives comme il l'entendra après accord avec son personnel. Ainsi les hommes devaient chômer le lundi, faire 10 heures le mardi, mercredi, jeudi vendredi, et 8 heures le samedi ; les femmes faisaient 8 heures même le lundi.

Les ouvriers, employés, contremaîtres et contremaîtresses, syndiqués ou non, travaillant au moment de la rentrée ou ayant travaillé pendant la durée de la grève, ne devaient être l'objet d'aucune



Les ouvrières chapelières de Septfonds

Source : IDHS 82

Suite →

brimade de la part du personnel syndiqué. Il était entendu qu'il n'y aurait aucun renvoi pour fait de grève et que dans l'usine on ne devait pas agiter la question du syndicat, soit patronal, soit ouvrier.

Puis étaient prévus les tarifs... et les salaires des ouvriers. Ceux-ci étaient divisés en 5 catégories d'après leur production et les machines qu'ils conduisaient. Ces 5 catégories devaient recevoir respectivement, 1,20 F, 1,10 F, 1 F, 0,80 F, 0,50 F de l'heure, avec des primes de 0,10 à 0,60 F par douzaine au dessus du maximum fixé. Il était aussi fixé un tarif pour la couture et la garniture.

Les tarifs furent respectés. Mais à la fin de l'année 1920 les ouvriers réclamèrent une nouvelle augmentation plus 25 % sur le travail. Devant la résistance des patrons une nouvelle grève éclata. Les patrons firent effectuer le travail par les ouvrières de Réalville travaillant chez elles. Le syndicat ayant adhéré à la Confédération Générale du Travail, ses membres avaient dû venir en aide aux grévistes du Havre, puis aux ouvriers d'Autriche. C'était toujours de nouveaux versements. Plusieurs ouvriers quittèrent le syndicat et rentrèrent aux usines. Les patrons fléchirent et accordèrent le 25 %.

Pendant ces dernières années le lockout succédait aux grèves presque sans discontinuer; les ouvriers en étaient fatigués.

Un industriel de Septfonds ayant fermé son usine devant les exigences de ses ouvriers, ceux-ci voulurent que, par solidarité, tous les autres ouvriers quittent les fabriques. Les ouvriers de Septfonds abandonnèrent le travail et voulurent entraîner les ouvriers de Caussade dans leur mouvement. Ceux-ci étant venus en aide aux chômeurs refusèrent de quitter leurs usines.

Le travail n'était guère abondant; les ouvrières de l'établissement Rey de Caussade firent grève, entraînées par la secrétaire du syndicat. Le syndicat enjoignit à tous les ouvriers de quitter le travail. Le bruit avait couru qu'avec l'argent du syndicat on avait acheté une table de toilette à la secrétaire par reconnaissance pour ses services. La plupart des ouvriers refusèrent. Une campagne s'en suivit. Cependant le travail diminuait et les patrons ne pouvaient occuper tout le personnel. Ils remercièrent alors un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières choisis parmi les meneurs. Ceux-ci restèrent tout à coup sans travail. La plupart ont pris un engagement sur la voie ferrée et invectivent maintenant ceux qui sont restés à l'ombre dans les usines.

Grâce à ceux-ci les échantillons ont été faits; les voyageurs sont partis; ils font beaucoup d'affaires. La saison s'annonce bien pour l'année prochaine.

(N.D.L.R.: Face à l'échec de la mobilisation, l'auteur conclut en ironisant sur la reprise des affaires; il faudra attendre 1930 pour qu'une nouvelle mobilisation se produise dans la chapellerie. En 1921, lorsque survient la scission entre CGT Confédérée et CGT unitaire, le syndicat des chapeliers refuse de choisir et ne se rattache à aucune des deux UD).

Pour ouvrir l'année du centenaire

1920-2020 : Le 6 février dernier, l'UD de Tarn-et-Garonne tenait sa première initiative pour fêter ses 100 ans. Elle avait tenu à le faire au sein même de cette Maison du Peuple d'où la municipalité de droite tente de l'expulser depuis bientôt un an.

A cette occasion, Maryse Dumas, ex-secretaire confédérale et membre de l'Institut national d'Histoire Sociale, était l'invitée de la soirée. Dans sa conférence sur l'histoire de la CGT, elle est revenue notamment sur les principes qui ont prévalu à sa création ainsi que sur la mise en oeuvre de l'idée d'une Confédération. En effet le syndicalisme français s'est d'abord développé sur ses deux branches : le regroupement professionnel (les fédérations de métiers) d'une part et d'autre part les bourses du travail (interprofessionnel). Et c'est progressivement et non sans difficultés qu'il s'est unifié sur la base du fédéralisme : chaque structure territoriale ou professionnelle contribuant aux orientations collectives mais gardant son autonomie pour ses décisions internes.

La centaine de participants a poursuivi le débat avec la conférencière avant de se retrouver autour d'un buffet amical.



→ Les 100 ans de l'UD-CGT du Tarn-et Garonne : 1981 : la bataille du SMIC à l'usine Wood-Milne de Moissac.

Compression des salaires et déclassement des qualifications, inflation, bas salaires, et un contexte politique différent avec un gouvernement de gauche qui semble tenir en 1981 ses engagements, voilà les ferments de la grève de 127 heures des salariés de Wood-Milne. Un mouvement de révolte contre l'autoritarisme patronal, commencé le 9 juillet, poursuivi en dépit des congés d'août, et terminé le 5 septembre : le plus long de l'histoire de l'usine.

En 1981, l'usine de caoutchouc Wood-Milne de Moissac (Ex-Targa) spécialisée dans la fabrication d'articles en caoutchouc pour la chaussure et l'automobile ne compte plus que 430 salariés, pour 900 en 1971. Les salaires sont à peine supérieurs à ceux des entreprises locales, en raison notamment de la prime d'ancienneté et de la prime de nuit, cette dernière concernant les ouvriers travaillant par roulement selon le rythme des 3x8.

Alors que les salaires ont du mal à suivre une inflation des prix galopante (13,60 % en 1980), l'Union des Industries Chimiques, le syndicat patronal dominé par les sociétés Michelin et Hutchinson, propose une augmentation de 2 % au premier avril 1981. L'organisation patronale, ayant les yeux rivés sur l'élection présidentielle de mai prochain et le possible changement qu'elle pourrait engendrer, choisit dans cette attente de faire obstruction à la moindre avancée.

Le 3 juin 1981, le premier gouvernement Mauroy décide une augmentation de 10 % du SMIC (avec un allègement des cotisations sociales pour compensation).

Afin de limiter les effets de cette hausse sur les salaires, le C.N.P.F. (Conseil National du Patronat Français, aujourd'hui le Medef) adresse une note aux chefs d'entreprises pour contourner la décision gouvernementale en intégrant les primes dans le calcul du SMIC. La direction de Wood-Milne annonce alors vouloir intégrer la prime d'ancienneté dans le calcul des nouveaux salaires.

Rémunérations, durée et conditions de travail, dans tous les domaines, les organisations patronales négocient l'ampleur du changement et sont déterminées à l'édulcorer le plus possible, à imposer leur loi contre celle de la République. Subir ou s'opposer, telle est l'alternative qui s'offre aux travailleurs. A Wood-Milne Moissac, ils font le choix de la résistance et, au début du mois de juillet 1981, engageant la bataille du SMIC. Le syndicat CGT propose une pétition « pour une véritable application de l'augmentation du SMIC, pour une vraie politique des salaires, pour un bon accord vers les 35 heures » ; le syndicat FO diffuse un bulletin rappelant l'engagement de la direction : « A compter du 1^{er} janvier 1979, la comparaison du salaire brut au SMIC pour réajustement éventuel, sera faite hors prime d'ancienneté à Moissac ».

La direction de Wood-Milne renonce donc à l'intégration de la prime d'ancienneté pour se rabattre sur la prime de nuit qu'elle veut incorporer immédiatement dans la comparaison du SMIC.

Le jeudi 9 juillet, les travailleurs postés arrêtent le travail pendant 2 heures, un

débrayage suivi à 99 %. Le lendemain, nouveau débrayage de 2 heures, aussi massivement suivi. Le mercredi 15 juillet, après une mascarade de négociation, le personnel se réunit et décide de durcir le mouvement. Pour les syndicats, il est évident que la direction de Wood-Milne a choisi de faire traîner les choses en longueur, tablant sur un délitement du conflit avec la proximité des congés d'août. Un arrêt quotidien de 4 heures est décidé jusqu'à mercredi 22 juillet, date à laquelle la direction doit recevoir les syndicats.

Mercredi 22 juillet : l'entrevue avec la direction, qui a débuté à 13 heures, ne donne toujours rien. A 17 heures, les syndicats et le personnel enferment le directeur de l'usine dans son bureau. Sa séquestration embarrasse les autorités. Il y a encore quelque temps, la préfecture aurait pu ordonner une intervention policière. Trois mois après le 10 mai 1981, le recours à la force n'est pas à l'ordre du jour, d'autant plus que l'action ouvrière a pour but d'obtenir l'application d'une décision gouvernementale. Les autorités civiles rencontrent les syndicats et une délégation de travailleurs qui leur font part des revendications déposées le 9 juillet. Le préfet prend contact avec le siège social parisien et obtient l'accord de la direction générale pour la tenue d'une réunion vendredi 24 juillet à la sous-préfecture de Castelsarrasin. Il est 23 heures quand l'information parvient aux syndicats et au personnel qui libèrent le directeur de l'usine et décident d'une grève totale.

Suite →

Vendredi 24 juillet : sept heures de discussions aboutissent à un projet d'accord rédigé et soumis par la direction générale. Ce texte n'est signé par aucun syndicat de l'entreprise. Néanmoins, la section FO subit les pressions de sa direction départementale qui donne son approbation au projet d'accord.

Lundi 27 juillet : assemblée générale. Gilbert Durrens, le secrétaire du syndicat CGT estime que Wood-Milne n'a concédé que quelques miettes et qu'il revient aux ouvriers de décider de la suite de leur lutte. Les travailleurs rejettent majoritairement le contenu du protocole d'accord. Ils maintiennent intégralement leurs revendications. Le syndicat FO se rallie à la position majoritaire.

Vendredi 31 juillet, la direction de l'usine informe les syndicalistes qu'une réunion de négociation aura lieu le mercredi 2 septembre à 14 heures. Dans un dernier tract avant les congés, la CGT demande à tout le personnel d'être présent à une assemblée générale le 31 août à 4 heures du matin.

Lundi 31 août : en l'absence de propositions concrètes de la direction, les personnels présents aux assemblées de la matinée décident de poursuivre la lutte.

Mardi 1^{er} septembre, la direction informe les syndicats que la négociation prévue le lendemain est reportée au lundi 7 septembre. En conséquence, les syndicats et les travailleurs décident de durcir leur mouvement : les grilles de l'usine sont fermées, des piquets de grève se relaient jour et nuit. Un article de La Dépêche du 3 septembre constate : « A l'appel de la CGT à laquelle s'est jointe FO, 85 % des

430 employés n'ont pas repris le travail et la production est totalement paralysée ».

Samedi 5 septembre : une vraie négociation s'ouvre enfin entre la direction de Moissac, les syndicats et une délégation d'une dizaine d'ouvrières et d'ouvriers. Une négociation longue et difficile s'engage ; commencée à 14 heures, elle se poursuit jusqu'à minuit, témoignant de l'acharnement patronal mais aussi de la force de la grève. Ce bras de fer débouche enfin sur des avancées positives actées dans un protocole d'accord.

Pour l'UD CGT, les travailleurs ont acquis des augmentations de salaire non négligeables : « En effet, écrit l'organisation syndicale, le salaire de base a été augmenté entre 270 et 360 francs suivant le coefficient, et une augmentation de la prime de vacances de 50 francs est acquise pour 1981. La direction a cédé à la pression des travailleurs puisque ces augmentations n'ont rien à voir avec les primes qu'on voulait inclure dans les salaires. De plus, une nouvelle grille des salaires a été négociée avec la direction [...] Enfin, les réajustements de salaire s'effectueront en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Tenant compte de cette victoire qu'il convient de mesurer à sa juste valeur, les travailleurs ont repris le travail le lundi 7 septembre à 4 heures ».

Jean-Louis Franceries ¹
IDHS 82

¹ Auteur de « Syndicats et luttes ouvrières : la Targa ». (Deux tomes)

Assemblée Générale

Le 3 mars à Toulouse : Assemblée Générale de l'IRHS-CGT

L'assemblée générale de l'IRHS qui s'est tenue le 3 mars dernier à Toulouse avec la participation de Gilbert Garrel, président de l'IHS national, puis de l'historien Michel Pigenet pour une conférence sur « Cent ans d'anti-syndicalisme d'État » a réélu le conseil d'administration de l'IRHS.

Il est composé de :

- AMBROSINI Jean-Luc (H.-Pyrénées)
- BACQUE Francis (Tarn)
- BASCOU Richard (H.-Garonne)
- BERNARD-ROIGT Martine (H.-G.)
- BIARD Maurice (Haute-Garonne)
- BOSCUS Alain (Université Toulouse)
- BRUN Serge (Haute-Garonne)
- CANTAIS Yvette (Gers)
- CASSE Armand (Haute-Garonne)
- FENOUIL Albert (Haute-Garonne)
- GRENIER Patrick (Tarn)
- JULIEN Sylvain (Tarn)
- LECLERC Philippe (Ariège)
- PASTRE Lionel (Comité régional CGT)
- MARGRAS Bernard (H.-Garonne)
- RANSAN Frédéric (Gers)
- RAYNAL Alain (Tarn-et-Garonne)
- RENAULT Danielle (Gers)
- SALTAREL Jean (Haute-Garonne)

Nos agences en Midi-Pyrénées

Albi

105, bd Soult 81000 Albi
Tél. 05 63 49 17 37

Auch

21, avenue d'Alsace 32000 Auch
Tél. 05 62 62 38 46

Bagnères-de-Bigorre

rue Blanche-Odin
65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. 05 62 95 48 98

Castres

21, place Soult
81100 Castres
Tél. 05 63 35 70 27

Colomiers

10, passage du Ségala
31770 Colomiers
Tél. 05 34 55 30 45

Pamiers

21, rue d e la République 09100 Pamiers
Tél. 05 61 68 77 67

Tarbes

8, avenue de la Marne 65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 52 33

Toulouse

Pont des Minimes (métro : canal du Midi)
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051
31069 Toulouse Cedex 7
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse
Tél. 05 34 66 60 20

JE CHOISIS UNE VRAIE MUTUELLE

0 actionnaire
0 dividende
100% solidaire

Santé

Retraite
Prévoyance



Scannez-moi
avec le lecteur de codes 2D
de votre téléphone

www.mutami.fr

mutami
Le lien solidaire

Mutami est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 776950677.



Toujours mieux vous protéger...



N°Cristal 0 969 36 80 80

APPEL NON SURTAXE

mutaero
Vous respirez la santé

www.mutaero.net



